

Randonnée des Cavaliers de L'Autize

26 et 27 septembre 2020

INSCRIPTION

Fiche d'inscription

A compléter et nous retourner accompagnée de votre règlement, avant le 22 septembre 2020. Toute inscription postérieure au 22 septembre est possible, sans repas.

NOM DU GROUPE (optionnel) :

Responsable _____ du _____ groupe :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone mobile :

E-mail :

Adresse postale :

.....

Individus :

Nom	Prénom	Téléphone	Préciser : cavalier / meneur / accompagnateur / VTT / Pédestre

Chevaux :

Nom	Sexe	N° SIRE	N° transpondeur	Date dernière vaccination grippe

Merci de nous préciser les informations concernant les chevaux / individus supplémentaires sur papier libre joint à votre dossier d'inscription.

Règlement de la manifestation

Assurance

Conformément à la loi de 1984 modifiée en 1992 relative aux associations sportives et d'activités physique, nous vous rappelons que la randonnée équestre entre dans le cadre des activités à risques. La participation à notre randonnée exige donc que vous soyez assuré(e) individuellement pour les risques encourus. Nous vous

remercions de nous présenter à l'inscription les justificatifs d'assurance RC couvrant l'activité équestre pour chaque cavalier, meneur et accompagnateur.

Si vous n'êtes pas assuré, il sera possible de souscrire, via Equiliberté79, une assurance pour la journée. Dans ce cas, merci de nous en aviser avant.

Détention des équidés et autres animaux

L'organisateur met à disposition un terrain, lieu de stationnement déclaré à l'IFCE, chacun des participants restant responsable de son installation, de sa sécurité et de celle de ses animaux dont il conserve la garde pleine et entière.

Droit à l'image

Sans refus écrit transmis aux organisateurs, les participants de la randonnée sont considérés comme consentant à ce que leur image soit utilisée par la suite à des fins de promotion de manifestations ultérieures, notamment la diffusion sur les réseaux sociaux.

Sécurité

Le port du casque, d'étrier de sécurité (ou de chaussures à talons) est vivement conseillé lors de la randonnée. Les mineurs (pour lesquels le port du casque est obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou celle d'un tiers majeur désigné par eux.

Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstance, avec un matériel adapté.

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les directives de sécurité indiquées par les organisateurs.

Prescriptions sanitaires

En application de l'arrêté préfectoral n° 2017-03653, réglementant les rassemblements d'équidés dans le département des Deux-Sèvres, les équidés doivent être identifiés (n° SIRE + PUCE) et à jour de la vaccination pour la grippe équine. Chaque équidé devra présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires fixées dans l'arrêté. Un vétérinaire sanitaire est désigné le jour du rassemblement.

Le carnet d'identification de chaque équidé devra pouvoir être présenté aux organisateurs sur demande.

En cas de besoin, les frais liés à l'intervention du vétérinaire sanitaire seront à la charge du détenteur de l'animal.

Divers

- Les chiens devront être tenus en laisse ou muselés
- Merci de prévoir votre matériel pour les paddocks des chevaux : piquets, fils, clôture électrique...
- Les circuits sont balisés. Une carte sera remise à chaque participant.
- Accès au site de la randonnée et à l'ensemble de ces commodités : toilettes, douches, etc. + emplacement pour votre bivouac (tente et/ou véhicule, paddocks chevaux) + foin et eau sur place.

Je soussigné M....., responsable du groupe présentement inscrit, reconnait avoir pris connaissance des dispositions du règlement ci-dessus rappelées.

A

Le

Signature

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION :

- **La présente feuille d'inscription complétée, datée et signée**
- **La grille de tarifs complétée**
- **Le règlement par chèque à l'ordre des Cavaliers de l'Autize**
- **La copie d'un justificatif de votre assurance (licence FFE / attestation d'assurance)**
- **La copie du carnet du cheval : page d'identification + page(s) de vaccination**